

\* \* \* \* \*

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 09/06/2016**

A 18H15, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 03/06/2016

Sont présents :

M. Jean-Pierre COYRET, Maire, M. Pascal COTTE (1<sup>er</sup> adjoint), M. Claude FACHE (2<sup>ème</sup> adjoint), Alain BERTHOLET (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Patrick GAILLARD (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Yves FOUNAU, M. Carlo DAGHENA, M. Jean-Pierre TOURTET, Mme Valérie BENZAADA

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Sont absents et représentés :

Gérald CHENAVER par Yves FOUNAU  
Hervé COMBE par Carlo DAGHENA  
Philippe ROUSSEL par Valérie BENZAADA

Sont absents, excusés :

M. Philippe ROSTAIN  
Mme Christelle ALLEMAND  
Mme Marinette PASQUALINI

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gapençais.**
- 2. Rétrocession du lotissement le Petit Ecolier à la Commune**
- 3. Vente abri containers**

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Avant que les points à l'ordre du jour soient abordés successivement, Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté : la mise en place des prélèvements bancaires. Tous les membres présents autorisent le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1/ Avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gapençais**

M. le Maire rappelle les caractéristiques du projet établi et communiqué par le Préfet, relatif au schéma départemental de coopération intercommunale des Hautes Alpes : concernant notre commune, le projet prévoit son intégration dans un regroupement des trois communes de la Communauté d'agglomération du Gapençais, les communes de la Communauté de communes de Tallard- Barcillonnette, les communes de Curbans et Claret soit 17 communes pour environ 55000 habitants. Il demande à tous les conseillers de s'exprimer sur le sujet. De l'avis unanime, il est regrettable que le projet n'intègre pas les communes au Nord Est de Gap, La Bâtie-Neuve et les communes adjacentes, ce qui aurait été plus cohérent en termes

de bassin de vie et d'activité. M. COTTE estime toutefois que le projet du Préfet constitue une avancée, même imparfaite.

Après un tour de table, un avis défavorable au projet est émis à la majorité.

## **2/ Rétrocession du lotissement le Petit Ecolier à la Commune**

Monsieur le Maire informe qu'une demande formelle de rétrocession des voiries et réseaux AEP, assainissement, éclairage public du lotissement « Le petit Ecolier » par le syndicat de ce lotissement à la mairie, lui est parvenue, avec tous les renseignements requis sur l'état des équipements collectifs et de voirie.

La commission voirie a inspecté les lieux. Tout paraît achevé et conforme.

La voirie de ce lotissement intégrera la voirie communale.

*Après discussion, les membres présents et représentés décident l'acquisition à titre gratuit des éléments communs dans le lotissement « Le Petit Ecolier » et de classer dans le domaine public communal la voie et les réseaux AEP, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public.*

## **3/ Vente abri containers**

Une délibération est adoptée à l'unanimité pour autoriser la vente de l'ancien abri à poubelles en bois pour 1000€

## **4/ Autorisation prélèvement bancaire**

Monsieur le Maire expose que pour faciliter les paiements notamment de locataires d'appartements communaux, il convient d'adopter une délibération en vue de décider la mise en place de prélèvements bancaires.

*La délibération autorisant la mise en place de prélèvements bancaires est adoptée à l'unanimité.*

## **6/ Questions diverses**

6.1 Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il a été saisi de plusieurs demandes de location récurrentes de la salle communale polyvalente. M. Bertholet insiste sur la nécessité de disposer du maximum de renseignements sur les associations en demande, afin de pouvoir vérifier, autant que faire se peut, le caractère régulier des activités concernées ainsi que de leur mode de fonctionnement.

Il est décidé de solliciter les renseignements auprès des personnes concernées.

### **6.2 Panneaux d'information et de signalisation dans la commune**

Jean-Pierre TOURTET rappelle l'absence de tout système informatif, en bordure des voies principales, sur les commerces et activités existant dans la commune, ce qui est préjudiciable aux professionnels depuis l'interdiction légale des panneaux publicitaires en agglomération.

Yves FOUNAU rappelle l'efficacité visuelle des panneaux lumineux à défilement tel que celui qui est en place à NEFFES.

Afin de pouvoir se prononcer, il convient de connaître le coût d'achat, d'installation et de maintenance d'un tel panneau. M. FOUNAU se renseignera.

### 6.3 Analyses de l'eau du lac

Monsieur le Maire expose que le gérant du camping du lac lui a demandé si la commune pourrait procéder à des analyses régulières de la qualité de l'eau du lac de Pelleautier.

Les conseillers sont d'avis de ne pas donner suite, en considération du caractère privé du lac qui est la propriété de l'A.S.A. du Canal de GAP.

### 6.4 Fauchage des bas-côtés des routes

Valérie BENZAADA attire l'attention sur les conditions du fauchage des bas-côtés des voiries, notamment à une intersection qu'elle pratique régulièrement et où la visibilité est affectée. Il est rappelé que l'entretien des routes départementales est du ressort du Conseil Départemental.

Concernant les voiries communales principales, un fauchage peut effectivement être organisé.

Dans cet ordre d'idées, Jean-Pierre TOURTET évoque les grandes jardinières en face de l'hôtel Azur, en friche. Il est décidé d'y planter des fleurs et plantes de basse tige, afin de ne pas gêner la visibilité au croisement des routes.

6.5 Valérie BENZAADA donne une information sur une réunion récente du comité de pilotage du SIVU école ainsi que sur une réunion à venir, à laquelle il est important que les Maires des deux communes assistent.

### 6.6 Nuisances nocturnes

Philippe ROUSSEL a fait savoir que des nuisances sonores nocturnes étaient ressenties dans le lotissement « le Petit Ecolier », du fait d'utilisateurs du terrain multisports, et qu'il conviendrait d'adopter des mesures en vue de limiter la plage horaire d'utilisation. La question de l'éclairage est évoquée, il paraît difficile de programmer un arrêt à 22h car cet éclairage sert à la salle polyvalente. Après échange de vues, il est décidé de limiter l'utilisation du terrain de jeux à 22h, et d'apposer une affichette en ce sens.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Signatures :